

## Communiqué de presse

### AIDES AUX COMMUNES

#### **Le Département accorde 1 326 615 euros à 3 communes (Champagne-sur-Oise, Enghien-les-Bains et Marines)**

Les élus du Département réunis ce vendredi 30 mars, en Assemblée départementale autour de Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise, ont alloué une subvention totale de 1 326 615 euros aux communes de Champagne-sur-Oise, d'Enghien-les-Bains et de Marines.

L'Assemblée départementale a décidé d'accorder des subventions aux communes de :

- **Champagne-sur-Oise : une subvention d'un montant de 395 480 euros** pour créer et rénover des équipements publics : réhabilitation et extension des ateliers municipaux, aménagement des abords, agrandissement du centre de loisirs, rénovation de l'éclairage public et du « Plan Lumière » (plan d'éclairage urbain plus économe en énergie) et accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite des bâtiments communaux.
- **Enghien-les-Bains : une subvention d'un montant de 534 480 euros** pour permettre la création d'un nouvel équipement public et d'assurer un cadre de vie agréable à sa population notamment par des travaux de réaménagement et d'amélioration de la promenade aux abords du lac.
- **Marines : une subvention d'un montant de 396 655 euros** afin de préserver le patrimoine architectural de la commune et d'offrir de nouveaux équipements à la population : réaménagement du centre-bourg, réfection du stade communal et réhabilitation du presbytère.

« Le Département est engagé auprès des communes du territoire afin d'offrir aux habitants un meilleur cadre de vie et des services de qualité. Au total, de 2011 à 2017, le Département a alloué un montant total de subventions pour l'aide aux communes de près de 211 millions d'euros, en hausse dans le budget de cette année de près de 32% (27 millions d'euros prévus au budget 2018) » souligne Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Conseil département du Val d'Oise.

#### Pour rappel

Le 17 novembre 2016, l'Assemblée régionale a voté un nouveau dispositif de Contrat d'Aménagement Régional (CAR). Le contrat d'aménagement régional est un engagement contractuel offrant aux communes de plus de 2 000 habitants et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, un appui technique et financier en vue de réaliser des programmes pluriannuels d'investissements concertés comportant au minimum deux opérations (acquisition, construction, restauration et aménagement de projets opérationnels).

Le Département soutient ce dispositif dans le cadre de sa politique d'aide à l'investissement des communes et groupements de communes (guide des aides aux communes).

#### Contact presse :

Marine Pivert  
Responsable des relations presse  
marine.pivert@valdoise.fr  
Tél. 01 34 25 34 14 - 06 45 73 29 76